

L'HERITAGE

Volume 27 numéro 4 Bulletin de la région 90 – Nord-Ouest du Québec - août/septembre 2007

DISTRICTS

Montréal-Nord (90-01)
Centre-Sud Laval (90-02)
Joliette (90-03)
Laurentides (90-04)
Ottawa-Hull (90-05)
Abitibi – Témiscamingue (90-06)
Les Deux Rives (90-07)
Repentigny (90-08)
Saint-Jérôme (90-09)
De La Vérendrye (90-11)
Chomedey (90-12)
Sainte-Rose (90-13)
Duvernay-Terrebonne (90-14)
Sainte-Thérèse (90-15)
Laval-Ouest (90-16)
Deux-Montagnes-Oka (90-17)
Charlemagne
Le Gardeur-Lachenaie (90-18)
Mont-Laurier (90-20)
Sainte-Julienne (90-21)
Gatineau (90-22)
Les Basses Laurentides (90-24)
Les Cimes des Laurentides (90-25)
De Lanaudière Nord (90-26)
Nunavik-Nunavut (90-27)



Dans cette édition :

Note de notre Éditeur.....	P. 2	Parrainage de service.....	P.15
Mot de notre		Mot du comité de	
Déléguée.....	P. 3	publication.....	P.16
Liste de contrôle des		Serviteur de	
concepts.....	P. 4	confiance.....	P.18
Proposition de l'unité.....	P. 8	Calendriers des activités.....	P.19
57^e Conférence des Services		Abonnement.....	P.20
Généraux.....	P.11		
Archives de votre groupe,,,,,	P.14		

Penser

Méditer

Penser

Note de l'éditeur

Bonjour mes amis,

Mon nom est Donald C. et je suis un alcoolique. Il me fait plaisir de vous servir en tant que nouveau Président du Bulletin L'Héritage à la Région 90.

Je remercie les Représentants des Districts régionaux de m'avoir entériné comme votre nouveau serviteur de confiance lors de leur dernière Assemblée régionale. C'est avec joie et surtout gratitude que je vais servir Alcooliques Anonymes.

La MISSION du Comité du Bulletin régional est principalement de produire le bulletin L'Héritage, tous les deux mois. Ce Bulletin est un lieu privilégié de partage d'expérience dans les services et un outil pour la transmission de l'information pour aider les serviteurs, à tous les niveaux de service, à tendre vers notre objectif premier.

Afin de pouvoir produire le Bulletin de la région 90, il est primordial que les membres qui sont des serviteurs de confiance puissent écrire un article afin de partager avec les autres membres de notre belle grande Région leur expérience de service. Il n'est pas nécessaire que vous écriviez 56 pages, seulement quelques paragraphes ou bien un seul. Ce n'est pas un concours littéraire à savoir qui a le plus bel article, c'est un partage dans un langage simple. Ne vous souciez pas des fautes d'orthographe, nous avons un membre qui fait la correction des textes. Par chance, car je ne serais certainement pas là!

Je suis fier de notre Région, nous avons une qualité de serviteurs de confiance, des membres qui ont à cœur le bien être de notre belle grande Région, des membres pour qui le partage de service est essentiel à la bonne marche de notre Région.

J'invite les serviteurs, que ce soit dans votre groupe d'attache, que ce soit au niveau du district et de ses sous-comités, que ce soit de la Table Régionale, déléguée, délégué-adjoint, président, trésorier, secrétaire, de tous les comités et des groupes de travail, à envoyer un article pour le prochain numéro qui sortira en octobre 2007.

Ce Bulletin vous appartient, c'est à vous de vous en servir!

Amour et Service

Donald C.
Président du Comité du Bulletin

Mot de votre déléguée

On m'a dit que dans AA, il faut répéter et répéter, je commence à y croire. Ce n'est pas tant que les autres n'écoutent pas, mais plutôt que mon expérience des services, de la littérature, des écrits de nos fondateurs et de nos pionniers m'ont fait réaliser et m'ont convaincue que pour la survie du Mouvement et mon propre relèvement, il y a des principes que nous ne pouvons pas ignorer ou mettre de côté.

1. Le droit de parole et la responsabilité de chaque membre de l'utiliser.

- 1 Est-ce que chacun de nous est assez responsable du bien être commun du Mouvement pour utiliser son droit de parole même s'il risque de faire des vagues ?
- 2 Suis-je prête à me lever et défendre les principes en oubliant mon besoin d'être aimée de tous ?
- 3 Ai-je peur de parler quand des membres avec plus d'années d'accumulées que moi s'imposent verbalement ou non verbalement ?
- 4 La Conférence est le résultat de la communication de tous les membres. De cela, j'ai été témoin. Ce sont les membres, par l'entremise de leur porte-parole, qui recommandent et décident de l'avenir des AA.

2. La responsabilité de chaque membre de participer au choix des serviteurs en votant selon son cœur pour le bien commun à long terme du mouvement des AA.

- 1 Les principes au-dessus des personnalités.
- 2 Qui est le meilleur candidat pour exécuter la fonction ?
- 3 Est-ce que je prends le temps de connaître l'implication d'un membre avant de l'élire ?
- 4 En donnant une fonction à un membre parce que ça va lui faire du bien, est-ce que je me demande quelle est la priorité : le bien commun du mouvement ou celui du membre ?

«Chaque groupe est autonome sauf sur les points qui peuvent nuire à l'ensemble du Mouvement».

Est-ce parce que tous les postes sont remplis qu'un groupe va bien ou parce que les postes sont bien représentés qu'un groupe va bien ?

Comment vous transmettre le message que la fraternité, c'est l'ensemble des membres AA, d'où l'importance de la participation de chacun de nous ? Les élections de serviteurs de groupes, de districts et de la région arrivent bientôt, Est-ce que les membres vont exercer leur droit de parole et leur responsabilité de l'utiliser ?

[Lynda B.](#)

[Déléguée, Panel 56](#)

[Région 90, Nord-Ouest du Québec](#)

Documentation de Service du Bureau des Services Généraux

LISTE DE CONTRÔLE DES CONCEPTS

Un document de service pour les groupes d'attache, les districts et les régions

Quelques-unes des questions qui suivent proviennent originalement d'un groupe des AA et ont été développées par le Comité des Publications des administrateurs, pour distribution par le Bureau des Services généraux. Bien que cette liste de contrôle ait été préparée comme amorce de discussion par les groupes, les districts et les régions, des membres des AA, à titre privé, pourraient la trouver utile, tout comme les écrits d'un de nos fondateurs, Bill W., un parrain de service, si vous en avez un, et pour une réflexion personnelle sur votre expérience de service. On peut trouver des renseignements utiles sur les Concepts dans *Le Manuel du service chez les AA/ Les Douze concepts des Services mondiaux par Bill W.*, et *Les Douze concepts illustrés*. (Nous avons utilisé ici la version abrégée des Concepts.)

Concept I : La responsabilité finale et l'autorité suprême des services mondiaux des Alcooliques anonymes devraient toujours relever de la conscience collective de notre association tout entière.

- Y a-t-il un représentant auprès des services généraux (RSG) dans votre groupe? Ai-je le sentiment que mon groupe fait partie de l'ensemble du Mouvement et est-ce que les décisions et les résolutions de notre groupe le reflètent?
- Tenons-nous à intervalles réguliers des réunions de conscience de groupe pour encourager chacun à participer?
- Cette conscience est-elle transmise aux réunions du district, de la région ou de l'intergroupe local? La conscience de groupe des Alcooliques anonymes fonctionne-t-elle dans mon groupe d'attache?
- Dans ma région?
- Où nous situons-nous dans le triangle inversé des AA?
- Sommes-nous prêts à faire le nécessaire pour nous assurer que notre démocratie des services mondiaux agira efficacement sous toutes conditions?

Concept II : La conférence des Services généraux des AA est devenue, presque à toutes fins utiles, la voie réelle et la conscience effective de notre association tout entière dans la conduite de nos affaires mondiales

- Comprendons-nous l'histoire de la Conférence des Services généraux (la

«Conférence») ?

- Qu'est-ce qu'une Résolution de la Conférence? Est-ce que le RSG de notre groupe d'attache, le RDR, le délégué de la région, donnent un rapport au groupe des faits marquants de la Conférence et des Résolutions de la Conférence.
- Notre groupe assume-t-il ses responsabilités au sens large face à la septième Tradition?

Concept III : Afin d'assurer un leadership efficace, nous devrions doter chaque instance du Mouvement - la Conférence, le conseil des Services généraux et ses différentes sociétés de service, leur personnel, les comités et les directeurs - d'un « Droit de décision» traditionnel.

- Comprendons-nous le sens du « Droit de décision »? L'accordons-nous à tous les niveaux du service ou est-ce que nous donnons des « instructions »?
- Faisons-nous confiance à nos serviteurs de confiance - RSG, RDR, délégué de la région, la Conférence elle-même?

Concept IV : Nous devrions, à tous les niveaux de responsabilité, maintenir un «Droit de participation» traditionnel qui assurerait une représentation par vote, proportionnelle à la responsabilité assumée.

- Comprendons-nous les principes spirituels sous-jacents au « Droit de participation » ?
- Que signifie « en proportion raisonnable »? Comprendons-nous les raisons pour lesquelles il est approprié que le personnel cadre rémunéré des AA détienne un vote à la Conférence des Services généraux ou dans notre structure locale de service?
- Nous attendons nous, en notre qualité de membres des AA, à voter dans n'importe quel groupe, même si nous ne sommes pas membres actifs de ce groupe?

Concept V : Dans toute la structure de nos services mondiaux, un « Droit d'appel » traditionnel devrait prévaloir, afin que l'opinion minoritaire soit entendue et que les griefs soient soigneusement pris en considération..

- Encourageons-nous l'opinion minoritaire, le « Droit d'appel », à être entendue dans notre groupe d'attache, nos réunions de comité de district, nos assemblées régionales et à la Conférence?
- Qu'entend votre groupe par « unanimité substantielle »?
- Votre groupe a-t-il connu la « tyrannie de la majorité » ou la « tyrannie de la

minorité »)?

- Votre groupe comprend-il l'importance qu'il y a à entendre tous les points de vue avant de voter?

Concept VI : La Conférence reconnaît que l'initiative principale et la responsabilité active, dans presque toutes les questions de service mondial, devraient relever des administrateurs participant à la conférence en leur qualité de membres du Conseil des Services généraux.

- Connaissons-nous la façon dont les administrateurs classe A et classe B de notre Conseil des Services généraux (CSG) servent les AA? Savons-nous comment nos autres serviteurs de confiance servent les AA?
- Que signifient les expressions « initiative principale » et « responsabilité active »? Y voyons-nous un lien direct avec notre groupe d'attache?

Concept VII : Les statuts et Règlements du Conseil des Services généraux sont des instruments légaux donnant pleins pouvoirs aux administrateurs pour gérer et diriger les affaires des services mondiaux. Les statuts de la Conférence ne sont pas un document légal ; ils dépendent de la force de la tradition et des capacités financières des AA pour être pleinement efficaces.

- Agissons-nous en personne responsable concernant le «pouvoir de la collecte»?
- Croyons-nous que le pouvoir pratique et spirituel de la Conférence sera presque toujours supérieur au pouvoir légal du CSG?

Concept VIII : Les administrateurs sont les principaux responsables de la planification et de l'administration des finances et des questions d'orientation générale. Ils assurent la surveillance des sociétés de services distinctes et toujours actives, par le droit qu'ils ont d'en nommer tous les directeurs.

- Comprendons-nous la relation entre les deux entités corporatives de services - (A.A. World Services, Inc., le A.A. Grapevine) et le Conseil des Services généraux?
- Comment, dans la langue des affaires, l'expression « fiduciaire » s'applique-t-elle à la relation des administrateurs envers les deux entités corporatives de service?
- Est-ce que mon groupe d'attache est abonné au bulletin bimestriel du BSG, le Box 4-5-9? Au A.A. Grapevine? Est-ce que je suis abonné?

Concept IX : De bons chefs de file à tous les niveaux dont indispensables pour notre fonctionnement et notre sécurité futurs. L'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs des AA, doit nécessairement être assumée par les administrateurs.

- Tenons-nous des discussions sur les meilleurs moyens de renforcer la composition et le leadership de nos futurs serviteurs de confiance?
- Reconnaissons-nous le besoin d'officiers de groupe? Quels sont nos critères d'élection? Donnons-nous parfois un poste à quelqu'un « parce que cela lui fera du bien »?
- Est-ce que je donne un exemple positif de leadership?

Concept X : À chaque responsabilité de service doit correspondre une autorité équivalente, dont l'étendue sera bien définie.

- Comprendons-nous « l'autorité » et la « responsabilité » en relation avec les décisions de la conscience de groupe par les RSG, les RDR et les délégués de nos régions?
- Pourquoi est-ce si important de déléguer « l'autorité » pour l'efficacité générale des AA?
- Utilisons-nous ce concept pour définir l'étendue de « l'autorité » ?
- Pratiquons-nous la rotation dans tous nos postes de services?

Concept XI : Les administrateurs devraient toujours s'entourer des comités, directeurs, cadres, employés et conseillers les plus compétents possible. La composition, les compétences, les critères et procédures d'embauche, les droits et devoirs feront toujours l'objet d'une étude sérieuse.

- Comprendons-nous pourquoi le rôle des directeurs non administrateurs et des membres non administrateurs nommés contribue-t-il à servir et à renforcer le système de comités?
- Comment encourageons-nous nos travailleurs spéciaux rémunérés à exercer leur « Droit de participation » traditionnel?

Concept XII : La Conférence des Services généraux se conformera à l'esprit de la Tradition AA. Elle prendra soin de ne jamais devenir le siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir : en saine administration, elle s'assurera d'un fonds de roulement suffisant et d'une réserve appropriée ; aucun de ses membres ne devra jamais se retrouver en position d'autorité indue par rapport à un autre; elle prendra toutes ses décisions importantes après discussion et vote, en recherchant la plus grande unanimité chaque fois que cela sera possible ; elle ne prendra jamais

de mesures punitives personnelles et ne posera aucun geste qui puisse provoquer la controverse publique ; elle ne fera jamais acte de gouvernement, bien qu'elle soit au service des Alcooliques anonymes, et demeurera toujours, à l'image de l'association qu'elle sert, démocratique en pensée et en action.

- Comment nous protégeons-nous pour éviter de devenir le « siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir »?
- Comment utilisons-nous avec prudence les contributions de notre Septième Tradition et les revenus des publications?
- Assurons-nous la liberté spirituelle à tous les membres des AA en ne mettant pas un membre en position d'autorité indue par rapport aux autres?
- Essayons-nous de prendre des décisions importantes après discussion et vote, et si possible, en recherchant une unanimité substantielle?
- En tant que gardiens des traditions des AA, sommes-nous parfois justifiés de prendre des mesures punitives?
- Cherchons-nous à éviter la controverse publique?
- Essayons-nous toujours de nous traiter mutuellement avec respect et amour?

Information soumise par

Richard B., Président
Région 90, Nord-Ouest du Québec

-O-O-O-O-O-O-O-

Proposition qui porte sur la récitation, en fin de réunion de service, de la Déclaration d'unité.

Je sais qu'il y a eu une proposition no. 336 pour changer le Notre-Père par la déclaration de responsabilité et que la majorité n'était au rendez-vous, ceci était en 2001.

Et Jean-Noël R., ex-trésorier avait aussi proposé la même chose et la proposition avait été rejetée.

Ma réflexion a débuté lorsque la Table de la Région avait par mégarde copié-collé sur l'ordre du jour et le procès verbal la déclaration d'unité à la place du Notre-Père et le président n'avait pas d'autre explication attribuable à cette erreur.

Depuis, je n'ai pas été en paix avec ce point. J'ai donc entrepris une quête d'information auprès du BSG, des 4 Régions et avec plusieurs membres pour avoir un autre son de cloche. J'ai été agréablement surprise de l'utilisation de cette déclaration, mais aussi de la Déclaration de responsabilité, sans toutefois diminuer la portée de la prière du Notre-Père.

Tout d'abord voici l'historique des deux (2) déclarations :

La Déclaration de responsabilité a été créée lors du 30^{ième} Congrès International du mouvement, en 1965, à Toronto, sous le thème : La Responsabilité chez les AA

«Je suis responsable. Si quelqu'un quelque part, tend la main en quête d'aide, je veux que la main des AA soit là. Et de cela, Je suis responsable.»

Dans le livre *Le Langage du Cœur* à la troisième partie, deuxième section qui s'intitule : *Regardons vers l'avenir*, il y a un chapitre de 8 pages qui traite de la responsabilité et qui s'intitule : *Notre thème : La Responsabilité*. Voici un extrait qui m'a particulièrement ému dans la lecture de ces quelques pages;

Bill nous dit : «Nous allons passer en revue les trois décennies de la vie du mouvement qui font maintenant partie de l'histoire. Animés d'une gratitude indicible, nous allons rendre grâce à Dieu d'avoir bien voulu nous permettre d'atteindre le niveau de responsabilité individuelle et collective qui a procuré à notre association le bien-être et l'envergure internationale qu'elle connaît aujourd'hui.» Et Bill poursuit sa louange à Dieu et nous transmet sa gratitude infinie d'être devenu une personne responsable. J'aime à penser que lorsque tous les délégués et les membres ont récité la déclaration de Responsabilité, tous l'ont fait dans un esprit de gratitude envers leur Dieu d'Amour.

La Déclaration d'Unité a été créée lors du 35^{ième} Congrès International du mouvement, en 1970 à Miami, sous le thème : La Déclaration d'Unité

«Parce que nous sommes responsables de l'avenir des AA, nous devons : placer notre bien-être commun en premier lieu et préserver l'unité de l'association des AA, car de cette unité dépendent nos vies et celles des membres à venir.»

L'UNITÉ : LE DEUXIÈME LEGS

Dans le livre *Le Mouvement des Alcooliques Anonymes devient adulte* à la partie 1 qui s'intitule : *Le triple Héritage des Alcooliques Anonymes*, deuxième chapitre qui

s'intitule L'Unité : le deuxième legs, il y a 73 pages qui traitent de l'Unité. Ces pages représentent la création et l'historique des 12 Traditions, qui sont des principes spirituels, en voici un extrait :

Bill nous dit : «Notre histoire n'est pas une banale histoire de réussite; elle raconte plutôt comment, par la grâce de Dieu, une force insoupçonnée a surgi d'une grande faiblesse; comment, sous la menace de désunion et d'effondrement, furent forgées une unité et une fraternité à la grandeur du globe. Nous avons dégagé de cette expérience un ensemble de principes qui sont les 12 Traditions. Ils sont le fruit de notre expérience et représentent la force sur laquelle nous nous appuyons pour maintenir notre unité face aux défis ou aux dangers que l'avenir peut nous réserver.»

La déclaration de l'Unité aussi a été récitée par tous les délégués et les membres. Dans le livre *Les Réflexions de Bill*, il y a 21 pages qui parlent de l'unité.

À la page 125, s'intitulant «Voir au-delà de l'horizon», Bill nous dit : «L'Unité des Alcooliques Anonymes constitue la plus précieuse des qualités dont notre société soit dotée. Nos vies et les vies des futurs membres en dépendent essentiellement. Sans cette unité, le cœur de notre association cesserait de battre, ses artères mondiales ne transmettraient plus le message de la grâce vivifiante de Dieu.»

Suite au Congrès international de 1970, la Conférence a conseillé en 1973 que : La Déclaration d'Unité soit ajoutée à toutes les publications AA où cela sera faisable et économique, et que cela soit suivi par A.A. World Services, Inc.

La composition de ces 2 déclarations a été rédigée en collaboration avec les comités du Congrès et un ancien administrateur du BSG, qui se nomme Al S. et qui a agi à titre de consultant. Ces déclarations ont été adoptées à l'unanimité par les délégués de tous les coins de la planète et nous ont été transmises à nous, les membres.

Le BSG détient les droits d'auteur sur les deux Déclarations. Les deux sont aussi approuvées par la Conférence.

Voici des résultats relevés dans les réflexions quotidiennes, car je considère ce livre comme un livre de chevet et lu par sûrement presque tous les membres et ce, à tous les jours :

La prière de la Sérénité se qualifie de Prière toutes saisons.... Page 221

La prière de Saint-François se qualifie de Prière classique.... Page 334

L'Unité se retrouve dans 11 pages

Je ne connais pas les détails du comment et du pourquoi les propositions précédentes

ont été présentées et pourquoi elles ont été rejetées, cependant dans la totalité de la documentation AA, j'ai lu à un endroit dans la brochure *Le groupe AA... là ou tout commence* que la récitation de la prière de la Sérénité ou du Notre-Père clôture parfois la fin des réunions de groupe.

Dans le livre *Nous en sommes venus à croire*, dans le chapitre consacré à la Prière, nulle part il fait mention de cette Prière, en revanche notre Dieu d'amour ou notre Puissance Supérieure est mentionné mur à mur. Dieu Merci!

Je crois personnellement que la déclaration de l'unité représente notre travail et conscientise bien l'unité que nous devons avoir. La Déclaration de l'Unité est rassembleuse, elle est à l'image du pourquoi on est ici aujourd'hui et ce qu'on y fait. Elle a été composée et adoptée à l'unanimité par des délégués des 4 coins du monde et elle a traversé le temps pour se retrouver à l'endos de toute notre documentation AA, il me semble tout à fait approprié de lui redonner sa place au sein de notre région et de sentir entre nous l'unité que Bill nous a léguée en guise d'Héritage.

Kathleen R., R.D.R. district 90-02

NDLR: Suite à cette présentation, la proposition de terminer les activités régionales par la déclaration d'unité a été adoptée lors de la Régionale du 2 juin 2007.

-O-O-O-O-O-O-

Avril 2007

57e CONFÉRENCE DES SERVICES GÉNÉRAUX

Atelier: « La valeur spirituelle de nos dollars AA »

Mercredi matin, les membres de la Conférence se sont répartis en groupes pour des discussions en atelier sur le thème choisi par la Conférence 2006: « La valeur spirituelle de nos dollars AA ». Voici les questions et un résumé des réponses aux discussions.

1. Quels avantages pratiques et spirituels retirons-nous en contribuant à la collecte ?

Avantages pratiques: Le plus grand avantage pratique à retirer lorsque nous contribuons à la collecte, c'est que nous pouvons rejoindre et aider la personne qui souffre encore, et que ceci nous aide dans notre rétablissement - la valeur de ce que nous recevons dépasse celle des contributions. Nos contributions nous enseignent aussi à prendre soin de nous en nous assurant que nos dépenses sont couvertes, y compris le loyer, les publications, le

café, la cafetière et les accessoires, et que notre porte reste ouverte. Ils supportent notre autonomie en action et notre sentiment d'appartenance, et cela nous donne le sentiment d'avoir voix au chapitre. La peur égoïste est surmontée et nous nous sentons bien dans notre peau. Contribuer pour répondre aux défis financiers donne à la personne le sentiment de faire ce qu'il faut. Cela permet aussi de faire plus de travail de Douzième Étape dans le domaine des H&I, CMP et IP, et de prendre soin des groupes qui sont incapables de payer le loyer, d'acheter des publications et des abonnements au Grapevine et à La Vina.

Avantages spirituels: Il y a de nombreux avantages spirituels à retirer lorsque nous contribuons à la collecte, le plus grand étant le sentiment d'appartenance, comme résultat de la participation. Même une contribution minimale fait que nous sentons que nous faisons partie des AA. Le sentiment d'appartenance est une valeur spirituelle; c'est faire preuve de service spirituel et de responsabilité personnelle. Contribuer est un geste qui reconnaît que nous avons quelque chose de valeur à donner. Lorsque nous disons aux autres et à nous-mêmes que nos contributions comptent - nous disons que ce que nous avons à donner est important, peu importe le montant. Les dollars AA sont un sacrifice personnel et démontrent un manque d'égoïsme; il y a un sentiment de fierté, de propriété et d'autonomie. Contribuer à la collecte soutient notre estime de soi et notre confiance en soi; cela dégonfle notre ego. Les contributions que nous donnons aujourd'hui nous reviendront au centuple. Lorsque nous contribuons, nous ressentons de la spiritualité, de l'humilité, de la gratitude et de l'amour.

Un autre des aspects spirituels, c'est que nous nous renseignons sur notre bien-être commun; cela permet un lien avec l'ensemble des AA. Ce que nous donnons à l'autre, nous le donnons à notre Puissance supérieure. Contribuer encourage l'Unité et amène les bénédictions de Dieu. Nous avons une conscience de groupe comme résultat des contributions - un peu d'argent donné par chacun nous unit tous. Le dollar versé dans la collecte devient de l'argent qui sort de notre propre poche pour supporter notre groupe et notre district. C'est de l'argent que nous ne manquerons jamais et qui ne produit généralement aucun stress. Grâce à nos contributions, nous grandissons comme individus, et c'est merveilleux de voir d'autres groupes, districts, régions et territoires et d'autres pays pouvoir participer à la Douzième Étape. Contribuer à la collecte nous assure que les AA seront là dans l'avenir.

Au début, nous ne comprenons peut-être pas la raison de contribuer à la collecte, mais en restant abstinents, nous apprenons que cela concerne « la transmission du message à la personne qui souffre encore ». Nous apprenons aussi que nous devrions donner l'exemple aux autres. Au début de l'abstinence, nous comptons sur tous les autres, mais à un moment donné, nous apprenons à contribuer ce que nous pouvons et que c'est bien ainsi. Avec le temps, nous apprenons souvent que nous devons mettre plus de 1 \$ dans la collecte si nous pouvons nous le permettre, parce que les AA en ont besoin pour transmettre le message, et nous devons être responsables envers l'ensemble des AA. Nous en venons à comprendre le prix de notre place dans notre groupe d'attache, et ce que coûte chaque place chez les AA dans le monde - en rapport avec ce qu'il en coûte pour offrir les services nécessaires chez les AA. Certains d'entre nous comparons le prix d'un verre à la contribution aux AA. Les contributions monétaires que nous faisons représentent les avantages spirituels que nous recevons du programme des Alcooliques

anonymes.

Nous avons parfois peur de manquer d'argent. La confiance vient avec le temps. Il y a des réunions où nous pourrions limiter nos contributions si nous croyons que la conscience de groupe ne les utilise pas à bon escient. Nous faisons un progrès spirituel en traitant des problèmes d'argent qui surviennent. L'argent dans la collecte va plus loin pour aider les autres qu'un cadeau ou un prêt à un individu.

La Septième Tradition est liée à la Douzième Étape. La connaissance des entités de service débute avec le RSG. Au Québec, où les loyers sont peu élevés, chaque entité dépense ce dont elle a besoin et remet le reste à l'entité de service suivante. Nous devrions toujours encourager la collaboration entre le Bureau des Services généraux et les bureaux centraux ou d'intergroupe, surtout dans les domaines comme la vente des publications. Pour renforcer notre communication et veiller à ce que notre Mouvement soit pleinement informé, nous donnons des rapports financiers et des inventaires de nos dépenses, nous attribuons les ressources par ordre de priorité (soit en argent ou en pourcentage), et nous tenons des réunions d'étude des Douze Étapes et des Douze Traditions.

Nous ne donnons pas, nous contribuons. Par l'exemple, nous avons appris à donner à la collecte. Il était important d'entendre des histoires de ceux qui ont été aidés directement par les contributions. Un délégué peut perdre une semaine de salaire en venant à cette Conférence (travailleur autonome), mais quelle valeur pouvons-nous donner à un programme qui nous a sauvé la vie?

Nous devons toujours insister sur tous ces principes de croissance et sur les avantages pratiques qui nous permettent de transmettre le message. Comme résultat de cette action pratique, nous recevons aussi un avantage spirituel. La participation à la Septième Tradition peut sembler pratique au début, mais plus tard, elle semble spirituelle. Le côté pratique est difficile à séparer du côté spirituel: payer les factures (pratique) et le sentiment d'appartenance après avoir donné à la collecte (spirituel). L'esprit de la Deuxième Tradition, la conscience de groupe à tous les niveaux des AA, nous guide vers une utilisation sage des contributions pour transmettre le message d'espoir.

[Lynda B.](#)
[Déléguée, Panel 56](#)
[Région 90, Nord-Ouest du Québec](#)

***Merci de la part de l'alcoolique inconnu qui a
pu connaître les AA grâce à tes dons!***

Archives de votre Groupe

Voici une déclaration de Bill W. en 1957 concernant les archives des Alcooliques Anonymes.

« Nous tentons de réunir le plus de documents possible, car cela prendra une grande valeur pour les historiens de l'avenir... Il est très important de garder dans nos dossiers toute la documentation portant sur des faits précis de sorte qu'il n'y ait pas de déformation importante.

Nous voulons continuer à développer cette idée pour laisser amplement de place à la longue histoire qui va suivre..» (*Le Manuel des Archives*, p. 3)

À cette fin, nous vous suggérons de conserver pour vos archives :

- Date de fondation de votre groupe
- La liste des membres fondateurs, noms complets si possible. (Voir mot sur anonymat)
- L'éthique de votre groupe et ainsi que ses révisions
- Les procès-verbaux de vos assemblées d'affaires
- Tout autre document concernant les activités de votre groupe
- Bail de location salle.

Les factures, reçus bancaires, les chèques et toute autre pièce justificative ne constituent pas des archives.

Chaque groupe étant autonome, la conscience collective de votre groupe décidera de garder les documents ou de les faire parvenir à leur district ou à la région. Le local de la région 90 ayant une chambre forte de 320 pieds carrés, il y aurait de la place pour vos archives.

Mot sur l'anonymat : Lorsque nous recevons du nouveau matériel provenant de *groupes* ou de *membres individuels*, nous continuons à protéger l'anonymat des individus en classant le matériel dans la catégorie pertinente et nous restons vigilants chaque fois que nous approuvons une demande pour examiner les dossiers historiques. Par ailleurs, bien que l'habitude d'utiliser uniquement le prénom avec la

première lettre du nom de famille paraisse être la solution préférable, il peut s'installer une certaine confusion lorsque deux ou même trois personnes ont un même prénom et un nom de famille qui commence par la même lettre. (*Le Manuel des Archives*, p. 10)

Nous vous remercions de votre collaboration. Pour toute question concernant vos archives, écrivez-nous à l'adresse de courriel suivante: archives90@aa-québec.org ou contactez l'archiviste de la région 90.

Yvon H.
Archiviste, Région (90)
Nord-Ouest du Québec

-0-0-0-0-0-0-0-

Le parrainage de service

Dr. Bob, cofondateur, a dit : « Je passe beaucoup de temps à transmettre ce que j'ai appris à ceux qui le veulent et qui en ont besoin.

Je le fais pour quatre raisons :

- 1) Par sens de devoir
- 2) Par plaisir
- 3) Parce que cela me permet de payer ma dette envers l'homme qui a pris le temps de me transmettre le message.
- 4) Parce que chaque fois que j'aide quelqu'un, je me prémunis davantage contre une rechute possible. »

(Tiré de la brochure *Questions et réponses sur le parrainage*)

Un parrain de service, c'est généralement une personne qui connaît l'histoire des AA et qui a une solide formation dans la structure de service. Les membres des AA découvrent un nouveau langage : R.S.G., R.D.R., assemblée régionale, opinion minoritaire, etc. Ils se familiariseront avec les traditions, les concepts et le *Manuel du service*.

Il incombe au parrain de service d'expliquer les divers aspects du service : organisation d'une réunion, travail de comité, participation active aux congrès, et ainsi de suite. Il est important que le parrain de service aide les individus à faire la différence entre les besoins du Mouvement et les propres besoins des autres membres de groupe.

Le parrain de service commence par encourager le membre à servir dans son groupe d'attache : café, publications, nettoyage, assistance aux réunions d'affaires ou d'intergroupe, etc.

Le parrain de service devrait se rappeler que tous les membres n'ont pas le désir ou les qualifications nécessaires pour aller au-delà de certains échelons et conséquemment, le parrain de service peut aider l'individu à travers les tâches répondant à ses talents et à ses intérêts.

J'ai eu la chance d'animer un atelier sur le parrainage de service lors de notre rassemblement provincial, le 26 mai dernier. Cela m'a donné encore plus le goût de servir et aussi demander à ceux qui ont servi avant moi de m'accompagner dans ma fonction. J'ai moi-même la chance de parrainer des membres qui occupent des fonctions que j'ai déjà faites. Comme il est mentionné un peu plus haut, parrainer quelqu'un dans les services, ce n'est pas seulement R.S.G. ou R.D.R., ça peut aussi être pour le café, faire l'accueil avec un nouveau, etc.

Gilles F.
vice-président Région 90

-o-o-o-o-o-o-

Comité des publications

Un bonjour spécial à vous tous, membres de notre région! Je m'appelle Lise et je suis alcoolique et c'est en toute humilité que j'ai le privilège de servir au comité des publications. Merci de faire partie de ma vie...

Je fais avec vous un bref survol de notre première rencontre qui se tenait à Lafontaine le 2 juin dernier. Je souligne la présence de 17 de nos membres représentant plusieurs districts.

Nous avons eu la chance d'émettre nos opinions sur : Comment sont perçues les publications dans le groupe ?. Ensuite, il y a eu une présentation en PowerPoint de quatre diaporamas:

- Les brochures de rétablissement
- Vie de groupe

- Unité et service
- Professionnels

Nous avons également mentionné le fait que le site web des publications est actif au www.aa-quebec.org. Il y a un lien vers la ligne de conduite du comité. Nous découvrons les résolutions de la 56ième Conférence. Nous apercevons la mise à jour de 5 brochures et à la fin nous dévoilons le bulletin destiné aux professionnels. Le site des publications est un outil des plus utile dans nos bagages et je vous assure que ce sont là des informations pertinentes qui peuvent aider afin de transmettre le message de rétablissement par le biais de la littérature.

Voici les brochures qui sont mises à jour:

- Le sens de l'anonymat
- Le membre des AA face aux médicaments et à la drogue
- Les deux fondateurs des Alcooliques anonymes
- Collaboration des membres des AA avec les professionnels
- Le représentant auprès des Services généraux

Je vous remercie tous et chacun de l'intérêt que vous portez aux publications et je profite de l'occasion pour vous inviter à notre prochaine réunion qui aura lieu le 6 octobre prochain, à Val-D'Or, afin d'émettre vos commentaires qui sont une source indispensable pour le bien-être du comité et votre collaboration est importante et tout membre intéressé est bienvenu.

Merci pour tout ce que vous apportez dans ma vie et dans mon coeur et que Dieu nous bénisse afin de transmettre le message des AA avec le regard du coeur.

Lise V.
Présidente au comité des publications
Région 90
publications90@aa-quebec.org

Serviteur de confiance

Bonjour, cher ami AA!

Je suis Raynald, un alcoolique. J'entends souvent dire : «Ça marche, AA!» Effectivement, depuis que je pratique ce merveilleux programme des douze étapes, je n'ai plus eu soif de boire de l'alcool. Merci, AA! Je dois vous écrire que le fait que je continue à lire quotidiennement, que je suis impliqué dans le Mouvement, a fait une différence; c'est que je me connais de mieux en mieux.

Je me souviens de l'expérience quand je me suis présenté comme représentant adjoint de district régional, disons qu'on me l'a suggéré après ma fonction de représentant des services généraux et j'ai embarqué positivement. C'est certain que j'avais juste une idée du poste où je me présentais. Là, j'ai rencontré mon amie Yolande. Bizarrement, je me suis assis à côté d'elle à la première réunion de service avec les représentants des services généraux du district. Dans ma tête, ça a fait : je vais passer deux ans à côté d'elle. Voyez-vous, mes amis, je n'étais pas si positif que ça à ce moment-là, mais je peux vous écrire que j'ai passé deux années merveilleuse à ses côtés. J'ai appris à attendre mon tour; c'est elle qui m'a appris à prendre ma place quand il se devait. C'est avec ce poste d'adjoint que j'ai rencontré les gens qui assistaient à la régionale et j'ai aimé ces rencontres. Cela m'a fait connaître d'autres membres avec qui je me suis lié d'amitié partagé et surtout appris à transmettre aux représentants des services généraux, les affaires des AA.

Le poste de représentant adjoint de district régional m'a beaucoup appris sur moi. C'est surprenant comment on apprend à travers nos expériences à des réunions de services. Je me suis rendu compte de l'importance de la confiance que Yolande me donnait; cela m'a appris à servir AA honnêtement. La transparence que je découvrais dans mes lectures des rapports finals de la conférence me montrait justement l'importance d'être un serviteur de confiance. Le fait d'avoir fait des forums territoriaux me montrait encore une fois la grandeur d'Alcooliques Anonymes. Yolande m'a dit : «Tu vas être un bon représentant de district régional.» En me disant ces paroles, elle m'a donné la confiance de continuer à servir. Les représentants de services généraux m'ont élu, il ne me restait plus qu'à faire ce que Yolande m'a montré à pratiquer, soit d'être un serviteur de confiance. Nous, les membres des Alcooliques Anonymes ne changeront pas grand-chose à la façon de faire des AA, mais nous, nous changerons. (D'après les écrits de Bill).

Merci !

Raynald, un alcoolique

ACTIVITÉS DE LA RÉGION 90

11 et 12 août 2007

Forum spécial de Rimouski

Hôtel Rimouski

225, boul. René Lepage Est

Rimouski (Québec)

Téléphone : 418-727-4634

L'inscription est gratuite

Samedi le 6 octobre 2007

Comité régional

Endroit à déterminer

Val d'Or (Québec)

Début à 9 h.

Date à déterminer

Réunion des membres du bureau régional et des présidents de comité

À 19 h.

Au local de la Région

282, de Villemure,

Saint-Jérôme (Québec)

Samedi le 20 octobre 2007

Assemblée générale – Élections

À 9 h 30

À la Maison des Jésuites

175, boul. des Hauteurs

Secteur Lafontaine

Saint-Jérôme (Québec)

Est-il trop tard pour envoyer mon article?

Bien sûr que non! Si votre article est reçu un mois avant la date de parution, il paraîtra normalement dans le bulletin suivant. L'Héritage paraît le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Faites parvenir votre article par la poste à l'adresse suivante:

Bulletin régional, Région Nord-Ouest du Québec (90), C.P.361, Saint-Jérôme (Québec) J7Z-5V2 Ou via le site web de la région : <http://www.aa-quebec.org/region90/>

Pour recevoir L'Héritage chez vous, voici la façon de vous abonner. Vous n'avez qu'à compléter ce coupon et y joindre un chèque ou un mandat à l'ordre de : Région Nord Ouest du Québec (90). Choisissez la période pour laquelle vous désirez être abonné(e).

Nom.....Téléphone(.....).....

Adresse.....App.

Ville.....Province.....

Code postal.....

Nom du groupe d'attache :.....

District :.....

ABONNEMENT:

Individuel pour une période de : 1 an (6\$)... 2 ans (12\$)... 3 ans (18\$)...

Collectif ou de groupe pour 10 exemplaires : 1 an (30\$)... 2 ans (60\$)... 3 ans (90\$)...

Adressez le tout à : **Bulletin régional, Région Nord Ouest du Québec (90)
C.P. 361, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5V2**



*Si quelqu'un, quelque part, tend la main en quête d'aide,
je veux que celle des AA soit là.
Et de cela, JE SUIS RESPONSABLE.*